



BULLETIN MUNICIPAL

de *CARAGOUDES*

BULLETIN MUNICIPAL - N°35 - JANVIER 2024



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
VIE MUNICIPALE	4
La Mairie et le Conseil Municipal	4
Finances	5
Décisions	7
Commission Voirie	10
Urbanisme	11
Jeunesse - Ecoles de Tarabel (ESIT)	12
ACTUALITES	14
ENVIRONNEMENT	22
ASSOCIATIONS	24
INFORMATIONS UTILES	30
Le recensement	30
La journée défense et citoyenneté (JDC)	30
Location de la salle des fetes.	31
Maison Départementale de Proximité	31

Chères Caragoudaises,
Chers Caragoudais,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. Nous avons toujours souhaité et œuvré pour que ce magazine puisse être l'expression de nos forces vives, celles de nos associations, et de l'action communale.

Durant l'année écoulée, deux journées citoyennes ont été organisées. Quel succès et quelle satisfaction d'avoir eu autant d'administrés s'investir pour notre commune. En mon nom et au nom du Conseil Municipal, je tiens à vous remercier chaleureusement.

Les principales réalisations faites en 2023 sont :

- Installation d'un défibrillateur extérieur,
- Acquisition d'un chapiteau,
- Acquisition et Installation d'une structure Foot Hand Basket au niveau du terrain de Pétanque,
- Le repas des Aînés
- Et le traditionnel feu d'artifice pour la fête locale.

Je remercie pour les 19 années passées au service de la commune de Caragoudes comme agent d'entretien, M. Michel CANCIAN.

2024 sera une année d'élections européennes avec choix pour l'avenir de notre pays. Rendez-vous au scrutin le dimanche 09 juin.

Je ne peux pas terminer mon mot sans remercier tous les bénévoles des associations qui s'impliquent et qui œuvrent par leur investissement à rendre notre vie de tous les jours meilleure, il fait bon vivre dans notre beau village ! N'hésitez pas à les contacter, ils vous accueilleront avec joie.

Comme chaque année, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la commune, des vœux de bonne et heureuse année, de santé, de vie sociale enrichissante et de vie familiale heureuse.

Toute l'équipe municipale et moi-même vous adressons donc nos vœux très sincères de bonheur, de santé, de réussite.

Bonne année à tous.

Vive Caragoudes.

Jean-Jacques CLARET, Maire de Caragoudes

Bulletin gratuit

Parution annuelle : janvier 2024

Directeur de la Publication : Jean-Jacques CLARET

Rédaction & Conception : Equipe Municipale

Photos : Jean-Jacques CLARET, Laëtitia SANTONI,

François IRLA, Béatrice RACAUD, Eric NGUYEN

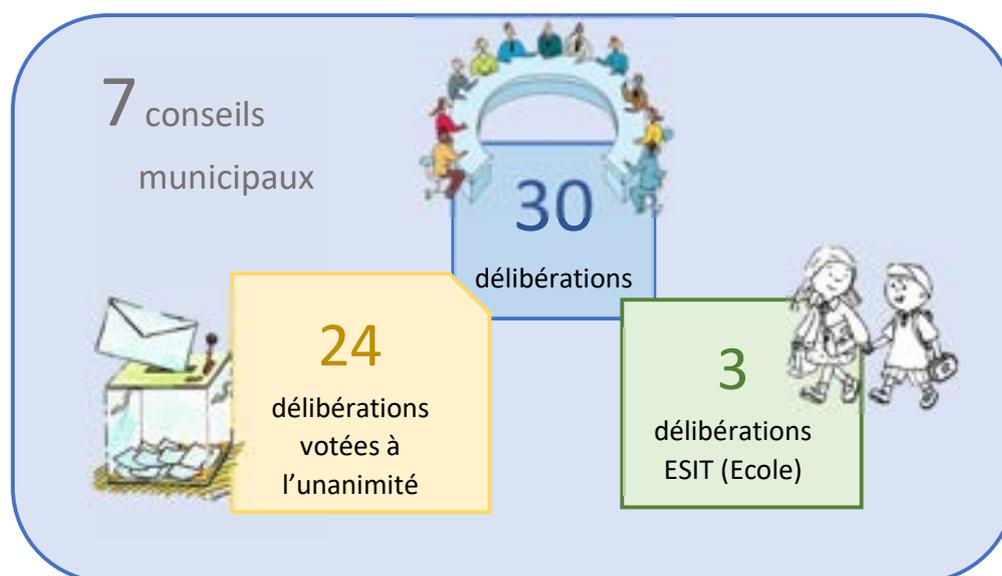
Distribution : Conseillers Municipaux

LA MAIRIE ET LE CONSEIL MUNICIPAL

- Activités 2023

11 membres

- 1 Maire
- 2 Adjoint
- 8 Conseillers



Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus municipaux sur le site internet de la Mairie.

2 Employés Municipaux



1 Secrétaire de Mairie



1 Agent Technique Polyvalent

MAIRIE DE CARAGOUDES



Place Jean Marc MOULIN – 31460 CARAGOUDES

☎ 05.61.83.79.06

@ mail : mairiecaragoudes@orange.fr

Site internet : <https://www.mairie-caragoudes.fr>

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 15h00 à 19h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00

FINANCES

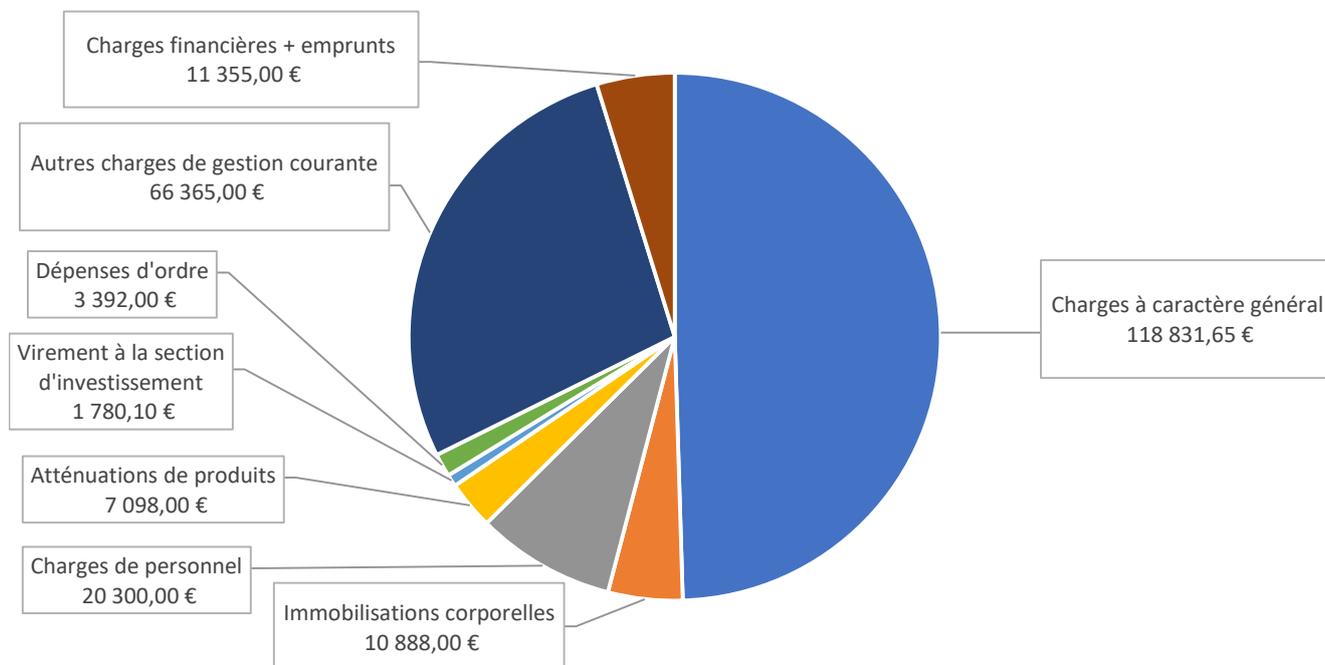
- Budget Prévisionnel

Voté le 14 avril 2023



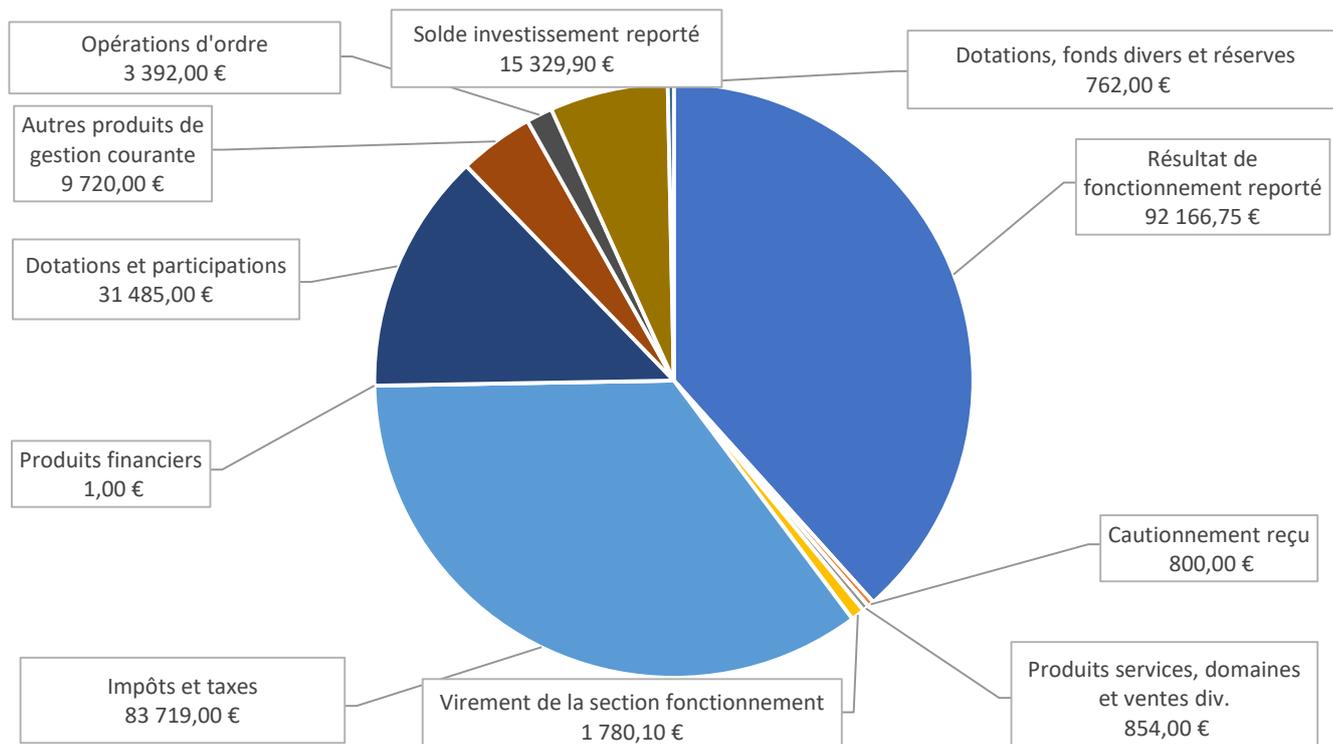
Dépenses

Total des dépenses : 240 009,75 €



Recettes

Total des recettes : 240 009,75 €



- Subventions communales

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de sa séance du 14 avril 2023, le Conseil Municipal a alloué des subventions aux associations suivantes pour un montant total de 3 162 €.



Subventions aux associations communales :	Autres subventions :
Belote Caragoudaise : 200 €	Jeunes Agriculteurs : 20 €
Comité des Fêtes : 2 300 €	Mieux vivre chez soi : 61 €
Foyer Rural : 600 €	Amicale Sapeurs-Pompiers : 31 €
ACCA : 200 €	Ligue contre le Cancer : 25 €
Francombat Lauragais 200 €	FNACA : 25 €

- Principales dépenses d'investissement

CHAPITEAU	6 000,54 €	STRUCTURE HAND, FOOT, BASKET	1 898,40 €
DEFIBRILLATEUR	1 517,28 €		



- Principales dépenses de fonctionnement

REPAS DES AÎNES	1 575,00 €	SPECTACLE PYROTECHNIQUE	1 700,00 €
-----------------	------------	-------------------------	------------

- Taux d'imposition

Conformément au vote du 14/04/2023, les taux restent inchangés.

Taxes Foncières Propriétés Bâties :	32,36 %
Taxes Foncières Propriétés Non Bâties :	65,07 %
Taxe Habitation :	10,05 %



DECISIONS

- **Achat d'un chapiteau**

La communauté des communes (Terres du Lauragais) n'assure plus le prêt des chapiteaux. Nous devons trouver une solution pour que les associations puissent bénéficier encore de ce service.

Un accord a été conclu avec les communes de Maureville et de Mourvilles-Basses pour l'acquisition de 3 tentes de réception de 6 m sur 8 m, à savoir une par commune.

Ces tentes sont mises à disposition uniquement des associations caragoudaises, maurevilloises et mourvillaises lors de leurs manifestations.

Ces tentes ne seront ni prêtées, ni louées aux particuliers.



- **Location ancienne Ecole**

Suite au départ de la locataire, des travaux de remise en état et de rafraîchissement de l'appartement ont été effectués pour un montant de **5 528,74 € TTC**.

Un nouveau locataire a fait son entrée au 1^{er} juin.

- **Défibrillateur**



La loi n°2018 - 527 du 28 Juin 2018 rend **obligatoire l'installation d'un défibrillateur dans les ERP** (Etablissement recevant du Public) relevant des catégories 1 à 4 et dans certains ERP de catégories 5 conformément au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018.

Achat voté en fin d'année 2022, un DAE (défibrillateur entièrement automatique) a été installé sous le porche de la Mairie. Il vient remplacer l'ancien qui se trouvait dans le hall de la salle. Il est désormais accessible 24h/24.

Il est inscrit sur la base nationale de référencement des DAE.

Une **formation** en ligne sur **l'utilisation du défibrillateur et la prise en charge de l'arrêt cardiaque** est disponible sur le lien suivant :

<https://luf.schillerfrance.fr/sign-up/mairie-de-caragoudes/?gid=87601&uno1Dw0r2FCaM>

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. Terres du Lauragais est un EPCI.



La CLECT, qu'est-ce que c'est ?

C'est la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

La CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres.

- **Sentiers de randonnée**

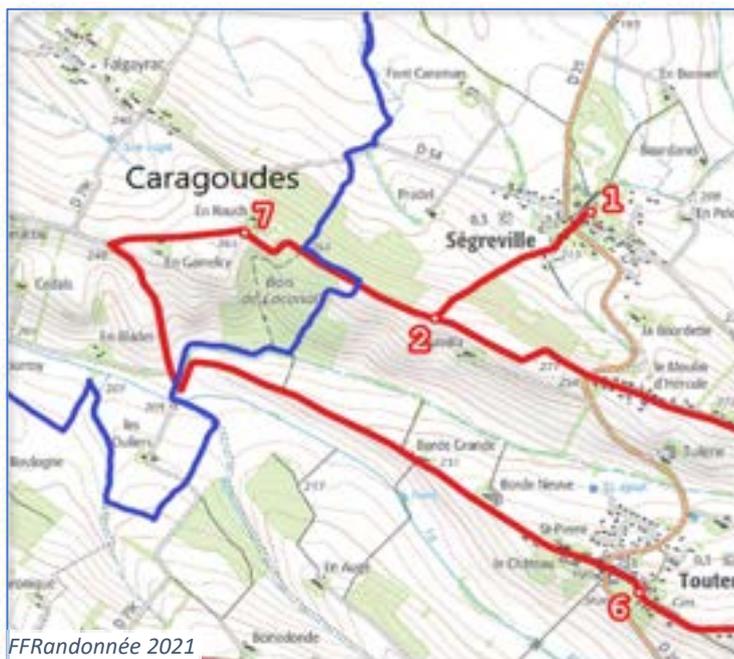
La CLECT restitue aux communes l'**entretien, le contrôle et le balisage** des sentiers de randonnée.

La Boucle du Pistouillé, d'une longueur de 12,1 km au total, traverse les communes de Ségreville, Caragoudes, Toutens et Beauville.

Cette boucle a été labellisée PR (Promenade et Randonnée) par la FFR (Fédération Française de Randonnée).

Cette labellisation garantit au randonneur ou au touriste la qualité des itinéraires proposés.

Nous devons donc appliquer la charte concernée pour l'entretien des 2,4 km de notre commune.



Vous pouvez consulter la fiche « Balades & Randonnées » de la boucle du Pistouillé : <https://www.lauragais-tourisme.fr/wp-content/uploads/2022/04/La-boucle-du-Pistouille-web.pdf>

- **Portage de repas**

Le service du portage de repas à domicile du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) met en place une veille sociale quotidienne auprès des personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes.

La Communauté de communes impose aux 27 communes du secteur Nord (ancien Cœur Lauragais) de participer aux frais du service social « portage des repas ».

Pour la commune de Caragoudes, 2 personnes bénéficient du service de portage de repas. Cela représente un coût de 4,30 € par repas distribué ainsi qu'une adhésion annuelle de 100 €.

Exemple : pour un prix total du repas de 12 €, le bénéficiaire est facturé à hauteur de 8 € et la commune prend à sa charge les 4 € restant.

- **Compétence entretien « fauchage »**

La CLECT a pris la décision de restituer aux communes la partie « Fauchage ».

Le conseil municipal a voté en faveur de cette décision lui permettant de choisir le prestataire. Cependant, il a aussi voté contre l'attribution de compensation prévue l'estimant trop faible.

- **Travaux à venir**

Etanchéité du toit de la Mairie

Une infiltration est en cours d'expertise concernant le toit terrasse de la Mairie.

- **Réflexion sur la consommation d'énergie**

La commune va demander une étude au SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) sur les travaux et solutions à envisager pour réduire sa consommation d'énergie, notamment électrique.

- **Coup de vent ... 26/03/2023**

La commune de Caragoudes n'a pas été épargnée cette fois-ci.

Actu Toulouse® annonçait : Des rafales à 120 km/h sont attendues avec l'arrivée d'une nouvelle dépression.

Météo France® indiquait dans son bulletin :

Le vent va continuer de souffler ce dimanche. Il est même « assez fort » sur une grande partie du pays.

Une branche de cyprès s'est abattue sur le mur de clôture du cimetière, barrant la circulation et emportant sur son passage l'alimentation de l'éclairage public, ainsi que la croix d'une pierre tombale.

L'intervention des conseillers, de la Gendarmerie et d'Enedis a permis de rétablir rapidement la circulation.



COMMISSION VOIRIE



Site : Géoportail ; Données cartographiques (c)

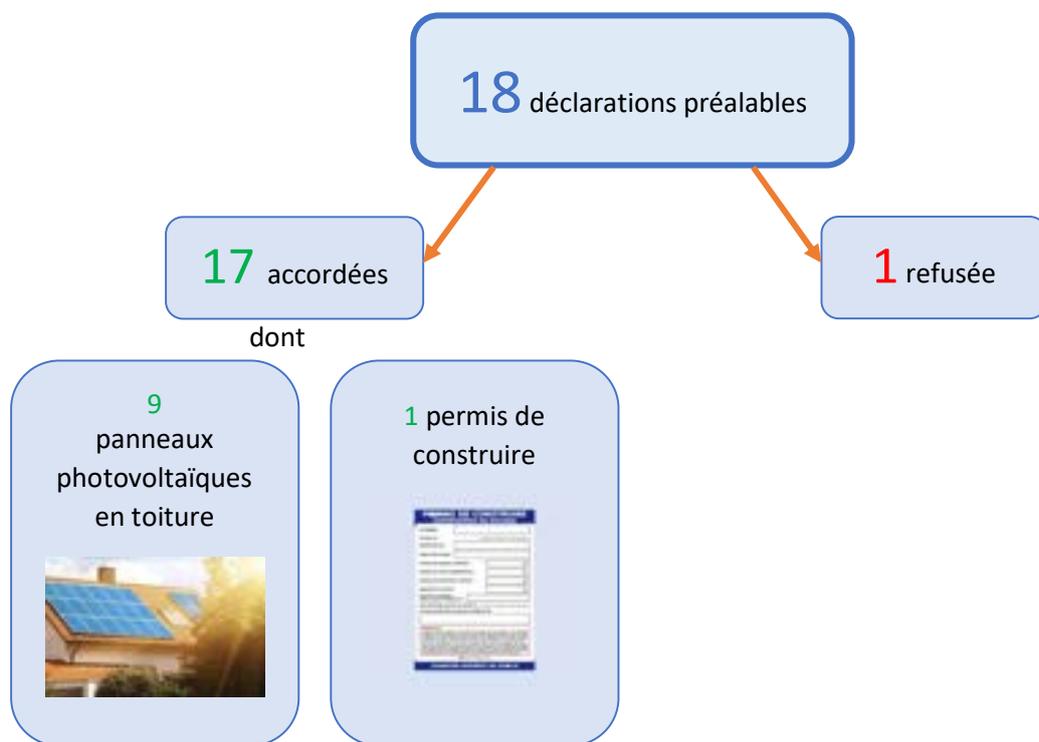
1. Elargissement du carrefour Chemin des Pibouls : **9 132 € HT**
2. Réfection de la couche de roulement (2ème partie) sur le Chemin de Falgayrac : **40 725 € HT**
3. Réfection de l'impasse du Parc : **3 145 € HT**

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne **augmente de 5 %** l'enveloppe des communes concernant le pool routier 2022 – 2025.



Si vous constatez une dégradation quelconque sur les routes de la commune, vous pouvez en informer la Mairie par téléphone ou par mail.

URBANISME



Lors de chaque dépôt d'un acte d'urbanisme, la commune est facturée pour l'instruction des dossiers.

A titre indicatif, voici les **prix hors taxes** des actes les plus courants.



Suite à la dématérialisation des demandes d'instruction, le coût des actes facturé à la commune augmentera au 1^{er} mars 2024.

JEUNESSE - ECOLES DE TARABEL (ESIT)

PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)



Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Mis en place à l'ESIT, il offre à tous les enfants qui le souhaitent de participer aux activités proposées : poterie, théâtre, Découvertes scientifiques, jeux de société, atelier musical et animations multisports.

(en souligné, les activités proposées cette année)

Cette année, plus d'activités ont été proposées. Les enfants ont choisi en moyenne 2 activités.

130 enfants participent à une activité sur les 170 comptabilisés.

- **Préambule Nouveaux arrivants**

Retrouvez toutes les informations sur la procédure d'inscription de vos enfants aux Ecoles maternelle et élémentaire de Tarabel

☞ <https://www.mairie-caragoudes.fr/fr/jeunesse/groupe-scolaire-michel-bonnery.html>

- **Inscription des enfants à la garderie, à la cantine et au ramassage scolaire**

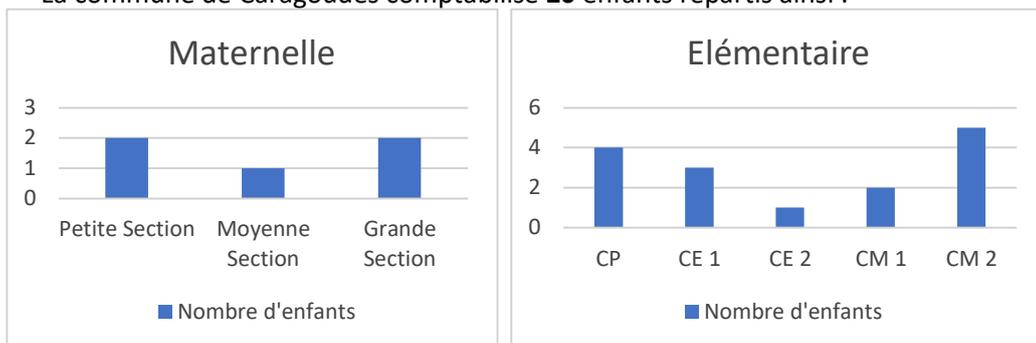
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieTarabel31570/accueil>

- **Effectifs scolaires rentrée septembre 2023**

En septembre 2023, **196** enfants ont fait leur rentrée :

- **62** maternelles
- **134** élémentaires

La commune de Caragoudes comptabilise **20** enfants répartis ainsi :



- **RPI – Refondation des statuts**

Une Convention Constitutive Intercommunale de gestion a été créée en décembre 2016 incluant les six communes concernées.

A ce jour, cette convention occasionne régulièrement des difficultés dans les prises de décisions. Chaque décision doit être validée dans les six conseils municipaux et à l'unanimité des 6 communes.

Un groupe de travail représenté par les 6 Maires réfléchit à la création d'une convention de gestion de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

- **Travaux**

Orage du 9 juin

L'école a subi un orage de grêle provoquant quelques dégâts : infiltration d'eau entraînant la chute de plaques de faux plafonds et dégradant l'isolation.

Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration à l'assurance.

Le montant des travaux s'élève à 11 940 €. Le remboursement de l'assurance ne couvrant pas les frais, le reste à charge imputé sur le budget prochain s'élève à **3 855,54 €**



BUDGET ESIT (QUELQUES CHIFFRES)

DEPENSES :

Emprunt + Intérêts :
51 226,88 €

Bâtiments scolaires (travaux) :
57 750,40 €

Eau & assainissement :
2 192,14 €

Energie & électricité :
14 792,93 €

Fournitures d'entretien :
5 624,09 €

Frais de nettoyage des locaux :
19 470,00 €

Personnel titulaire :
167 257,56 €

Personnel non titulaire :
23 403,66 €

Cotisations (URSSAF, ...) :
71 263,63 €

RECETTES :

Redevances (garderie, cantine) :
121 612,80 €

Participation des communes :
396 727,00 €

Produits exceptionnels
(dissolution SIVURS) : 3 416,67 €

• Rythme scolaire

Les enseignantes du groupe scolaire souhaitent modifier le rythme scolaire en passant à la semaine de 4 jours.

Le passage à la semaine de 4 jours suscite de nombreuses interrogations.

- Comment faire garder nos enfants les mercredis ?
- Quelle prise en charge financière ?
- Combien d'enfants fréquenteront l'école le mercredi ?

L'ESIT s'est donc penché sur la question.

Ce que l'on sait :

- Pas de ramassage scolaire le mercredi sur une semaine à 4 jours
- Env. 15 enfants à la garderie le mercredi après-midi.
- Pas de financement du PEDT (cf. encadré), donc plus d'activités proposées aux enfants en périscolaire sur la semaine à 4 jours.

3 modes de garde ont été étudiés :

1. La création d'un ALSH

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré par une association qui en a la compétence. Elle n'interviendrait uniquement que le mercredi après-midi après le repas. Elle occuperait les enfants avec diverses activités encadrées par des animateurs et un directeur. Elle ne fonctionne qu'avec un minimum de 8 enfants. Au vu des finances de la Communauté de communes, nous ne pouvons pas compter sur une aide financière de leur part. Les communes de l'ESIT devraient alors se partager le reste à charge (selon les devis : 2 800 € pour 20 enfants ; 5 758 € pour 10 enfants). L'ESIT ne percevrait plus les recettes de la garderie du mercredi après-midi.

2. La Garderie municipale

C'est la solution la moins coûteuse pour l'ESIT mais pas pour les parents. Les enfants seraient encadrés par les agents de l'ESIT. En cas de basse fréquentation de la garderie, l'ESIT pourrait être dans l'obligation de revoir à la baisse le nombre de contrats de ses agents. L'inspection académique est défavorable à ce mode de garde qui pourrait creuser l'inégalité sociale.

3. Pas de garderie

Cette solution en est une, la plus simple. Mais aussi celle qui a été écartée rapidement car nous ne souhaitons pas laisser les parents sans solution de mode de garde.

A ce jour et après de longues discussions et d'études du bénéfice/risque, l'ESIT s'est prononcé **CONTRE** le passage à la semaine de 4 jours à deux reprises.

*Participation communale en 2023 aux frais de fonctionnement
des Ecoles pour l'année 2022 (20 enfants) : 42 842 €
Le coût par élève s'élève à 2 142,10 € / an*

AGENDA 2024

JANVIER

Dim. 21 janvier : Vœux du Maire
16h à la salle des fêtes

MARS

Sam. 23 : Soirée du Comité des Fêtes

MAI

Sam. 25 : Soirée du Comité des Fêtes

JUIN

Dim. 9 juin : Elections européennes
8h – 18h à la Mairie

AOUT

Jeu. 29 – Sam. 31: Concours de belote et Fête locale

SEPTEMBRE

Dim. 1^{er} septembre : Fête locale

NOVEMBRE

Lun. 11 : Commémoration du 11 novembre

DECEMBRE

Dim. 08 : Repas des Aînés

Habituellement, un agenda énumère les diverses manifestations de l'année à venir se déroulant sur notre commune. Nous ne pouvons rapporter ici que celles dont nous avons connaissance. Vous pouvez les retrouver sur le site internet de la mairie et sur les réseaux sociaux. Nous vous invitons donc à consulter nos supports informatiques.

ETAT CIVIL 2023

Naissances :

22/10 :
Georges ROCHAS

.....

Mariages – PACS :

21/04
Coralie DAURIAT & Kevin PELIGRI

23/09
Anne-Marie CLARET & François
KRASICKI

.....

Décès :

16/01 :
Eric BASTIEN

26/02 :
Marcelle CLARET ép. LAURENT

.....

Bienvenue aux Nouveaux habitants :

Famille DAURIAT PELIGRI
79 impasse des Fermes

Famille PLANSON
180 impasse de la Riviérette

Famille CLARET MALASSAGNE
280 rue Saint Loup

Famille GABOULOFF MARTINEZ
3239 route Sainte Germaine

Famille AMADE ROCHAS
156 impasse de la Riviérette

.....

VŒUX DU MAIRE

C'est avec toujours autant de plaisir que Monsieur le Maire souhaite à ses administrés une belle et heureuse année lors de la **cérémonie des vœux**.



Cette année, le **22 janvier** 2023, elle a pris une tournure particulière puisque Jean-Jacques CLARET a tenu à remercier chaleureusement :

- **Mr Didier AMANS**

Pour ses bons et loyaux services envers la commune. Didier est toujours prêt à s'investir quand le besoin s'en fait sentir.

- **Mr Jean-Louis CANSIAN**

Ancien Maire de 1996 à 2020, Jean-Louis a servi la commune avant de prendre une retraite bien méritée.



VŒUX DU MAIRE



L'édition 2024 a eu lieu le **dimanche 21 janvier 2024** à 16h00, à la salle des fêtes.

A cette occasion, **32** enfants ont reçu le « traditionnel » cadeau de la Municipalité.



JOURNEES CITOYENNES

Le 29 avril 2023, l'équipe municipale a relancé la Journée Citoyenne.



29 avril

Elle a été suivie d'une seconde journée le samedi 25 novembre.

Le rendez-vous était donné pour 08h30. Petits et grands se sont retrouvés pour réaliser les tâches préparées par la commission dédiée à cette journée.

41 personnes ont participé en avril et 27 personnes en novembre

Au programme de ces 2 jours :



Travaux d'électricité



Nettoyage « de printemps » de l'ancienne école



Défrichage de la fontaine des Rausels

- Travaux de voirie : élagage branches et nids de poule



Bouchage des nids de poule

Ces journées se sont déroulées sous un ciel maussade mais avec beaucoup de joie, de convivialité et d'entraide.



Elagage de la haie en face du cimetière



Préparation du repas du midi

Le repas du midi a été offert à tous les bénévoles et travailleurs par la Mairie.



25 novembre



29 avril

INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT

C'était un objectif de la campagne municipale :

Installer un équipement de jeux pour les enfants.

✓ C'est fait

La commune a fait l'acquisition d'une structure de jeux (foot, hand, basket) de 2,40 m sur 1,70 m.

Cet ensemble a été installé sur le côté du terrain de pétanque, en plein centre du village peu avant les vacances de la Toussaint.

Dès le premier jour de vacances, le centre du village s'est vu animé par des enfants de tous âges.



TRAVAUX ELECTRIQUES

L'électricien d'EOLUX ELECTRICITE a descendu les 16 prises électriques qui se trouvaient à plus de 2,50 m de hauteur.

Désormais, ces prises sont utilisables notamment pour les ateliers couture du Foyer Rural.



VANDALISME

Des individus se sont introduits dans la salle des fêtes les week-ends du 04 au 05 novembre et du 31 décembre 2023.

De petits dégâts ont été constatés : ouverture en force de portes de communication, des portes des placards des associations, casse des cadenas, ...

Les dégâts sont matériels et minimes. La Belote Caragoudaise a été victime de vol dans leur réserve.

Le Conseil Municipal dénonce et déplore cet acte de vandalisme.

Le service des forces de l'ordre sont venus constater les faits et une plainte pour dégradation et vol a été déposée.



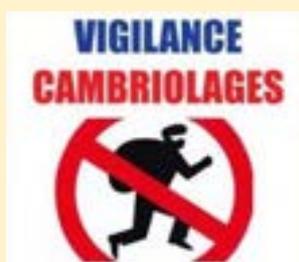
CAMBRIOLAGES

Les forces de l'ordre appellent les habitants de la commune à redoubler de vigilance face à la recrudescence de cambriolages en ce début d'année.

En cas de véhicules suspects, contactez la brigade de **Gendarmerie de Caraman** :

Au : **05 62 18 70 10** ou en composant le **17**

Ou de **Lanta** au **05 62 18 63 13**



REORGANISATION des FORCES DE L'ORDRE

Depuis la mi - septembre, les gendarmeries de Lanta et Caraman assurent désormais leurs missions en **communauté de brigades**.

La réorganisation qui touche les deux unités va permettre aux militaires de se rapprocher des élus et de la population en **réduisant** notamment **les délais d'intervention**.

Un **accueil** est mis en place tous les jours de la semaine au sein de la brigade de Lanta.

Du lundi au dimanche :
De 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

☎ 05 62 18 63 13

REPAS DES AINES

Reconduit pour la deuxième année consécutive, Marc Traiteur a régalé nos 46 participants au repas des Aînés ce dimanche **03 décembre**.

Au menu :

- Aumônière de Saint Jacques sauce hollandaise
- Tournedos de filet de bœuf beurre maître d'hôtel accompagné de ses pommes de terre sautées persillées et de sa tomate confite aux herbes de Provence
- Assiette de trois fromages et sa confiture de cerise noire
- Assiette gourmande (panna cotta, macaron, cannelé et mignardise)



FORMATION DES ASSOCIATIONS

La Commune a fait l'acquisition d'une auto-laveuse pour nettoyer le sol de la salle.

Le Conseil a décidé de mettre cette machine à disposition des associations. Un membre de chaque association a été convié à la formation sur l'utilisation de cette machine le **31 mars**.



AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Michel CANCIAN, Agent Technique Polyvalent à Caragoudes, en poste depuis juin 2004, a démissionné de son poste le 30 juin 2023.

Nous le remercions sincèrement pour le travail effectué et lui souhaitons une bonne continuation.

Après publication du poste auprès du Centre de Gestion du Conseil Départemental 31, et sur la seule candidature reçue, nous avons employé un nouvel agent.

Romain KRASICKI,

Agé de 24 ans,

Titulaire d'un diplôme de paysagiste

Habitant à Caragoudes,

est embauché sur un Contrat Temporaire de 12 mois,

à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 9h.

Bienvenue à Romain au sein de la Commune.



Reprise de concession

(Cimetière du haut)

La procédure de reprise d'une concession à l'abandon a été lancée le 05 décembre 2023.

FIBRE 31

Si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, dès que votre commune sera concernée par la fermeture du réseau cuivre, vous devrez faire évoluer votre abonnement internet ADSL ou votre ligne fixe classique auprès de votre opérateur.

L'opérateur **ORANGE**, gestionnaire du réseau cuivre, nous informe que la fermeture du réseau cuivre est prévue pour **fin janvier 2027**.

LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS

COMPOSTAGE

Qu'est-ce-que je peux jeter dans le composteur ?

Les déchets de cuisine d'origines végétales (épluchures de légumes, de fruits, marc de café avec le filtre, sachets de thé, restes de pâtes, de riz, de salades ou de légumes, papiers usagés du type essuie-tout, mouchoirs, ...

Les déchets de jardin (bouquets de fleurs, gazon préalablement séché, feuilles mortes, résidus du potager...). Il est important de ne jamais déposer dans le composteur de grandes quantités de gazon ou de feuilles, cela nuirait à la qualité du compost. En effet, en absence d'oxygène, les déchets fermentent et pourrissent sans produire de compost.

Il vous suffit alors de remuer pour renouveler l'air et vérifier si le tas de compost n'est ni trop humide ni trop sec.

Les composteurs sont mis à disposition gratuitement des habitants du SIPOM.

Formulaire de réservation sur le site du SIPOM de Revel :

<https://www.sipom.fr/fr/index.html> ou par téléphone au 05 62 71 22 83



Au 1^{er} janvier 2024, la Loi prévoit de demander aux particuliers de séparer les biodéchets du reste des déchets qui se trouvent dans la poubelle verte.

- Deux solutions existent :
 - le **compostage** et/ou
 - la **collecte séparée des biodéchets**.



Composés exclusivement de matière organique, les biodéchets sont principalement des déchets de cuisine : restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballage, épluchures, coquilles d'œuf, os, marc de café, sachets de thé...

Il nous est donc demandé de trier les déchets et d'éliminer les biodéchets dans un composteur.

Pour l'heure, les sacs orange sont uniquement distribués dans les villes (Revel, Caraman, ...) pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de composter.



Influenza aviaire : Propriétaires de basse-cour et volière Obligation de déclaration en Mairie

Information d'une décision du Ministre de l'Agriculture relative à l'influenza aviaire :



Compte tenu du contexte sanitaire actuel en Europe d'une part, et de l'approche de la période migratoire à risque d'autre part, la France passe au niveau de **risque « élevé »** depuis le 08 novembre 2022.

Cette décision implique pour tous les particuliers détenteurs d'une basse-cour (poules, canards, oiseau d'ornement...), quel qu'en soit le nombre, de :

- **Déclarer en Mairie son poulailler**
en téléchargeant le formulaire Cerfa téléchargeable sur le site de la Mairie ou par téléservice :
<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>
- **Claustrer ou mettre sous filets tous les animaux**

L'influenza aviaire est une maladie qui touche tous les oiseaux. Dans sa forme actuelle, elle n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volaille, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire. **Toutefois, elle a des conséquences économiques importantes.**



COLLECTE

JOUR DE RAMASSAGE

Ordures ménagères :



JEUDI

Tri sélectif :



MARDI

Pour tous renseignements,
vous pouvez contacter le
SIPOM de Revel au :

05 62 71 22 83

BELOTE CARAGOUDAISE



Chères Caragoudaises,

Chers Caragoudais,

Le bureau de la Belote Caragoudaise vous présente tout d'abord ses meilleurs vœux ainsi qu'à tous vos proches, pour cette nouvelle année.

Nous remercions les Caragoudais(es) qui viennent régulièrement battre les cartes. Même s'ils ne sont pas nombreux, c'est avec un grand plaisir que nous les accueillons.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une moyenne de 35 équipes tous les mercredis soir, du mois de septembre à fin mai.

Les concours se suivent et ne se ressemblent pas.

Un jour, on a du jeu ; la fois d'après, non ! On repart alors avec son filet garni.

Mais peu importe ... du moment que nous passons une bonne soirée !

Pour la deuxième fois, nous avons eu l'honneur d'ouvrir la fête locale. Ce fut un record ... 78 équipes se sont affrontées pour gagner le premier lot : les 2 jambons !

Après deux semaines de congés pour les fêtes, nous voilà repartis pour cette nouvelle année 2024.





FOYER RURAL DE CARAGOUDES

Le Foyer Rural est heureux de vous souhaiter bonne et heureuse année.

L'année 2023 a commencé avec vous et l'ensemble des associations pour les vœux de la municipalité et le traditionnel partage de la galette.

Nous avons eu la chance de recevoir la troupe d'Avignonet et leur chorale pour une soirée « rires et chansons », en début d'année. Au mois de Novembre, la troupe est revenue pour de nouvelles aventures américaines.



Le samedi de **Pâques**, les enfants et leurs parents se sont retrouvés pour un petit déjeuner avant de partir à la chasse aux œufs dans une joyeuse ambiance.

Petits et grands tous étaient ravis.

Le Dimanche **19 Novembre** nous avons préparé Noël dans notre après-midi « jeux et créations » en partageant un bon goûter.



Tout au long de l'année nous avons eu des cours de couture. En septembre nous avons eu l'agréable surprise d'accueillir beaucoup de couturières.

La bibliothèque est toujours ouverte pour vous accueillir tous les mardis après-midi et le premier samedi matin du mois.

« Le foyer rural fonctionne pour vous et avec vous mais ne peut rien faire sans vous »

L'équipe du foyer vous présente à tous et toutes ses meilleurs vœux pour l'année 2024

COMITE DES FETES

Chères Caragoudaises, Chers Caragoudais,

En ce début d'année 2024, il m'est donné l'occasion de vous présenter le bilan des manifestations organisées en 2023 par le Comité des Fêtes, cette association loi 1901 composée de 12 membres cette année, et soutenue par quelques extras qui nous ont prêté main forte lors de certains événements.

Le **22 janvier** 2023, le traditionnel rendez-vous autour de la galette des rois a permis à la municipalité ainsi qu'aux différentes associations de vous présenter leurs vœux. Nous étions nombreux à partager ce moment malgré le froid glacial de cette journée-là ! Les enfants ont eu le plaisir de recevoir le cadeau du Père Noël et Didier Amans et Jean-Louis Cancian ont reçu tous deux la médaille d'honneur de la commune pour leurs bons et loyaux services rendus pendant de nombreuses années.

Après 3 années consécutives « sans », le loto du printemps a repris sa place le **12 mars 2023**.

Le **13 mai**, nous vous avons proposé une soirée repas/musique avec de belles assiettes de charcuterie & fromage et un duo de choc Quasi Blues qui a su animer la salle ! Ce fut une belle réussite si l'on oublie la faible participation des Caragoudais et Caragoudaises !



Le dimanche **27 août**, le comité des fêtes vous a présenté le programme de la fête locale en passant chez vous ! Nous vous remercions pour votre accueil et pour votre générosité qui nous a permis de limiter nos pertes financières de l'année !



Notre fête locale s'est déroulée du **1^{er} au 3 septembre**.

Le vendredi soir nous avons innové avec la formule Food Trucks et l'animation musicale donnée par le guitariste/chanteur Henri. Cette formule a connu un franc succès, nous avons eu une affluence record ! A 22h, pour la deuxième fois consécutive, un magnifique feu d'artifice a été offert par la mairie.

Le samedi c'est une journée toujours aussi remplie et intense avec 27 équipes inscrites pour le tournoi de pétanque l'après-midi et près de 200 personnes pour le repas du soir, qui fut animé cette année par Sylvain et Nathalie du comité des fêtes. Le repas était assuré par le Rotisson qui nous a proposé cette

année son poulet rôti avec son bel accompagnement de salade/gésiers et ses pommes sarladaises. La deuxième partie de soirée a été animée par le DJ du podium SUBSONIC qui a su accrocher un bon nombre de public tout au long de la soirée.

Le dimanche, après la messe et l'hommage rendu aux 17 enfants de Caragoudes, morts pour la patrie lors de la 1ère guerre, un apéritif a été offert à tous ceux qui ont voulu prolonger un peu ce rassemblement. Enfin, le loto en après-midi a clôturé ces 3 jours de fêtes édition 2023 !



L'année peut être qualifiée, sans fausse modestie (!), au rang de la réussite. Ce succès est en grande partie dû à une très forte implication des membres du comité mais aussi, il est dû à l'aide précieuse de tous ces extras qui répondent présent lorsque cela nous est nécessaire.

Un très grand merci à eux.

Un grand merci à vous aussi, tous les Caragoudais et Caragoudaises, pour votre générosité lors de notre tournée pour la fête. Grâce à vous, nous pouvons continuer à innover et à prendre quelques risques pour toujours essayer de trouver de nouvelles animations, de nouvelles formules pour plaire au plus grand nombre.

N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe, nous avons besoin de vous pour trouver les idées et les énergies nécessaires à la production d'un programme de qualité pour vous divertir à nouveau cette année ! Certains vont devoir nous quitter (déménagement, études, ...), nous ne pourrions assurer la continuité que si l'effectif est suffisamment étoffé.

Notre assemblée générale aura lieu le **26 Janvier 2024 à 21h**, il y sera présenté les grandes lignes de l'année qui s'offre à nous.

**Au nom de tous les membres du Comité des fêtes,
je vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'an 2024 !**

La présidente, Muriel Bergé-Nguyen





FRANCOMBAT Lauragais



Le Francombat est un art martial, une discipline de self défense.

Notre « combat » :

- Entretenir un esprit de famille
- Partager des valeurs communes en toute convivialité
- Développer la confiance en soi et la maîtrise de soi
- Faire preuve d'humilité
- Faire face aux petits comme aux grands combats de la vie

Le Francombat est simple, très efficace et accessible à tous.

Vous pouvez nous retrouver le lundi soir de 19h30 à 20h45 et le samedi matin de 10h00 à 11h30 à la salle des fêtes de Caragoudes.

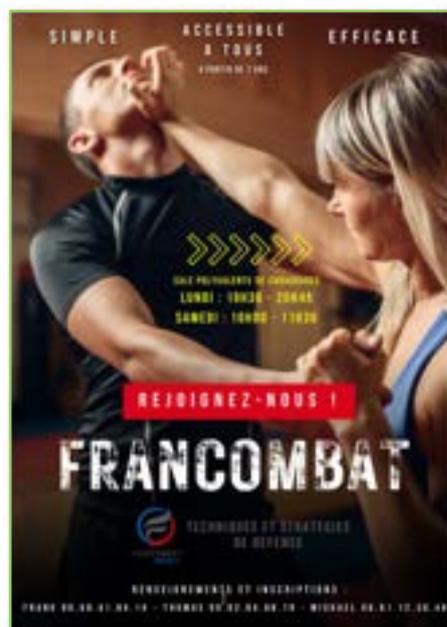
Au plaisir de vous accueillir.

L'ensemble des adhérents et des enseignants se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2024.

Frank



28 – Janvier 2024 - Caragoudes



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE (ACCA)

Encore une très belle saison pour notre Association ou l'ensemble de nos adhérents ont reconduit leur adhésion.

Notre territoire et, tout particulièrement grâce à l'accompagnement de nos agriculteurs qui laissent notamment quelques chaumes, et que nous devons remercier très sincèrement pour leur écoute et leur soutien dans notre activité, ont une nouvelle fois cette saison permis aux spécialistes de ces oiseaux de passage que sont les cailles, de belles journées de chasse.



Malgré une difficulté persistante pour l'implantation du faisan, nous découvrons avec beaucoup de satisfaction lors de nos promenades, de magnifiques compagnies de perdrix, ce qui prouve que le suivi de notre gestion porte ses fruits, et que le travail mis en place depuis quelques saisons est encourageant pour ce magnifique oiseau.

Concernant le lièvre, autre atout majeur de nos territoires, et tout particulièrement subtil à débusquer, quelques agriculteurs nous ont fait part en début de saison de dégâts sur leurs récoltes dus à une sensible augmentation de cette espèce.

Une vigilance a été mise en place et notamment sur les zones où ces dégâts avaient été signalés pour un prélèvement ciblé sur ces secteurs afin de limiter les dommages pour les exploitants concernés.

Même si nous constatons que peu de sangliers sont sur notre territoire, un nouvel invité est aujourd'hui de plus en plus présent, il n'est plus rare aujourd'hui qu'à chacune de nos promenades, simples promeneurs ou chasseurs, nos circuits ne croisent pas deux ou trois chevreuils.

Depuis quelque temps nous constatons une augmentation importante de ce gibier, plusieurs chevreuils sont percutés par des véhicules, retrouvés ci et là sur notre territoire, et nous devons être de plus en plus vigilants dans la gestion de nos prélèvements et la régulation de cette espèce pour éviter que des dégâts aux récoltes ou des accidents qui pourraient un jour être graves ne se produisent.

Deux axes majeurs sont pour nous prioritaires, et nous veillerons toujours à les préserver, avec notamment les liens de communication et de respect que nous tenons à préserver avec l'ensemble des acteurs de nos territoires, autant dans la réactivité de nos piégeurs pour des interventions à la demande de propriétaires, que dans le cadre d'incidents provoqués par des chasseurs qui ne respecteraient pas les règles essentielles de notre discipline.

Autre point positif pour notre association, nous avons pu vous proposer le 15 Avril dernier, notre repas traditionnel proposé par notre ACCA qui est pour nous certes important pour notre gestion, mais aussi prioritairement un moment de rencontres, d'échanges et d'amitié.

Nous allons dans les toutes prochaines semaines réfléchir à une nouvelle date au printemps 2024 et espérons que nous pourrons vous retrouver lors de cette soirée cordiale et festive.

Le bureau et les membres de notre ACCA de CARAGOUDES vous souhaitent, à vous toutes et tous et celles et ceux qui vous sont chers, une belle et heureuse année 2024

LE RECENSEMENT

Tout jeune Français doit se faire recenser **entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire** auprès de sa mairie ou directement en ligne. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.



Pièces à fournir :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Livret de famille à jour.

À noter : si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC)

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16ème et 25ème anniversaire.

À savoir : votre participation à la JDC est **obligatoire**, (sauf si vous êtes atteint d'un handicap vous rendant définitivement inapte à y participer, sous réserve d'un certificat médical).

Vous recevez entre la date de votre 18ème anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent le recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou le lieu proposé, il convient d'adresser à votre centre du service national (CSNJ) une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux ; votre demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez attester de votre participation à la JDC.

Pour tout renseignement, il convient de s'adresser à :

Sans oublier de préciser :

- vos **noms et prénoms** (tous) et si vous le détenez, votre **numéro identifiant défense**
- vos **date et lieu de naissance**
- votre **adresse de résidence**
- vos **numéros de téléphone** (fixe et portable)



CSNJ TOULOUSE :

A contacter de préférence par mail :
csnj-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 09 70 84 51 51 (numéro d'appel non surtaxé)

- Du lundi au jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00.
- Le vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 15h30.

Courrier : **Centre du Service National et de la Jeunesse de Toulouse**

Caserne Pérignon

2, rue Pérignon

BP 45017

31032 TOULOUSE CEDEX 5

LOCATION DE LA SALLE DES FETES



La salle des fêtes est **uniquement** louée aux habitants de la commune qui en font la demande.

La demande de réservation est à adresser au secrétariat de la Mairie par mail ou courrier.

Eté	Période du 01/05 au 31/10	80 €
Hiver	Période du 01/11 au 30/04	120 €

Les conditions sont les suivantes :

- déposer une demande en Mairie au moins **trois mois avant la date** retenue,
- fournir une **attestation d'assurance de responsabilité civile** afin de couvrir les éventuels dommages,
- verser une **caution de 305 €**,
- signer une **convention d'utilisation** rappelant les conditions du prêt,
- s'affranchir des **frais de fonctionnement** demandés

Rappel : Les associations de la commune sont prioritaires sur les réservations.

Retrouvez les **disponibilités de la salle** directement sur notre site internet :

<https://www.mairie-caragoudes.fr/fr/vie-quotidienne/calendrier-et-modalites-de-reservation-de-la-salle-des-fetes.html>

MAISON DEPARTEMENTALE DE PROXIMITE



Véritable lieu d'information et d'accompagnement, vous trouverez dans les Maisons départementales de Proximité :

- Un relais des services départementaux.
- Une aide personnalisée pour découvrir ou vous familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones...)
- Une aide pour vos démarches administratives de la vie quotidienne.

► Un service public de proximité

Informez sur les actions du Département

- Renseigner, informer et orienter les habitants sur les thématiques diverses (transports, restauration scolaire, associations, etc.)
- Une aide aux démarches départementales en ligne :
- Subventions
- Transports scolaires
- Restauration scolaire...
- Des conseils aux associations
- Des rendez-vous avec les acteurs jeunesse...

Aide numérique personnalisée

- Accompagnement et formation sur les usages numériques

Aider aux démarches de la vie quotidienne

- Aide informatique
- Aide à la rédaction : CV, lettres de motivation, lettres de résiliation, courriers, etc.
- Accompagnement pour remplir vos formulaires et services en ligne
- Relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite...
- Mise en relation / information / orientation

Maison Départementale de Proximité de Caraman :

23 Cours Alsace Lorraine – 31460 CARAMAN

05 62 71 63 57



Jours d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - SANS RENDEZ-VOUS

NUMEROS UTILES

MAIRIE CARAGOUDES

Mardi : 15h00 à 19h00

Vendredi : 9h00 à 12 h00

..... 05 61 83 79 06

Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr

Site : mairie-caragoudes.fr

CORRESPONDANTS

Moustique Tigre : Matthieu ASSEMAT

Ambroisie : Loïc SERAN

Trifyl & SIPOM : Anne LAURENT

BIBLIOTHÈQUE DU FOYER RURAL

Mardi : 17h00 à 19h00

Samedi : 10h00 à 12h00 (1^{er} samedi du mois)

ENTREPRISES CARAGOUDAISES

Claret Motoculture :09.77.70.83.39

L'Opticien qui bouge :06.27.13.02.82

Eco Toiture Occitane :06.23.23.62.11

Création Structure Bois : 06 13 61 08 42

Esprit Cabane06.76.67.55.92

Directs Paysans www.cagette.net

Victoria Performance06.68.41.94.14

Les Poulets d'Agnès et Jack06.34.11.51.63

GENDARMERIE NATIONALE

9 ter avenue de Villefranche – 31460 CARAMAN

05.62.18.70.10

Accueil du public :

Lundi – Mercredi – : 14h – 18h

Jours fériés : 15h – 18h

CENTRE DE SECOURS CARAMAN (SDIS 31)

Boulevard Galliéni – 31460 CARAMAN

05.61.34.79.00

ÉCOLE PUBLIQUE de Tarabel

Maternelle : 05 61 83 28 88

Elémentaire :05.61.83.16.70

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h30 à 8h50 et 16h15 à 18h30

Mercredi : 7h30 à 8h50 et 12h00 à 18h30

COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND à CARAMAN

05.62.18.82.50

LYCEE PIERRRE PAUL RIQUET à St ORENS DE GAMEVILLE

05.61.00.10.10

MAISON DEPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ

23 Cours Alsace Lorraine – 31460 CARAMAN

05.62.71.63.57

proximite.caraman@cd31.fr

Mardi, mercredi, jeudi :

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

MÉDECINS

• Labastide - Beauvoir

Dr JALET Séverine : 05.34.66.42.36

16 bis avenue du Lauragais

• Caraman

Dr LAGENTE Marc

Dr MALLET GEORGER Aurélie

Dr LEFLOCH Pierre

Dr SALVAN Nicolas

18 chemin Montplaisir 05.61.83.10.19

Médecins de garde3966

En cas d'urgence, le jour, la nuit, le week-end, appeler d'abord votre médecin traitant habituel ; s'il est absent, son répondeur vous indiquera le numéro de téléphone du confrère de garde.

PHARMACIES

Pharmacie du Ravelin 05.61.83.10.37

18 rue victor Hugo – Caraman

Pharmacie Hoff 05.61.83.10.41

Chemin Montplaisir – Caraman

Pharmacies de garde : 3237

KINÉSITHÉRAPEUTE

• Labastide – Beauvoir

Aquagym : 05.61.81.40.17

• Caraman

BRENAC Yvan et Karine : 05.61.83.22.92

BOSSERT Eric : 05.62.18.59.43

GASC Marie Claude : 05.61.80.31.25

CUEYE & GRANDOU : 05 34 43 03 22

INFIRMIÈRES À DOMICILE

• Labastide - Beauvoir

CASTAING J. & UTEZA H. : 05.62.57.05.69

DARCHEVILLE Béatrice : 05.61.81.49.58

• Tarabel

MUNOZ Didier : 05.61.83.44.91

• Caraman

COMBE & COMBALUZIER : 06 87.12.75.65

DURAND & JACQUEMIN : 05.61.83.41.76

OLIVIER & SCHNOEBELEN : 05.62.18.39.98

PEURIERE : 05.61.54.20.22

AIDE À DOMICILE

Alliances Sages Adages 05.34.66.41.06

Avenue de Lavour - CARAMAN

Portage des repas

7 avenue du 8 mai 1945 – 31460 Caraman

05 62 18 42 80 / 06 30 66 92 55

TRANSPORTS / AMBULANCES

Ambulances du Lauragais : 05.61.83.34.10

MAISON PAROISSIALE

Permanences à Revel:

Lundi, mardi, jeudi, de 10h00 à 17 h00

Mercredi, vendredi de 14h00 à 17h00

35 rue Notre Dame 31250 Revel

Permanences à Caraman :

Jeudi de 10h00 à 11h00

Messe le jeudi à 11h00

05.61.83.53.70

TRÉSORERIE DE CARAMAN

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h15

Vendredi de 09h00 à 12h00

23 cours Alsace Lorraine – 31460 CARAMAN

Email : t031005@dgfip.finances.gouv.fr

Site : www.impots.gouv.fr

05 61 83 10 64

PÔLE EMPLOI08 11 01 01 37

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS

05 31 50 45 50

73 avenue de la Fontasse –

31290 Villefranche-de-Lauragais

Site : www.terres-du-lauragais.fr

EDF

Dépannage Urgence 24h/24 & 7j/7 :

0.972.675.031

Accueil Raccordement Electricité :

0.810.203.835

EAU POTABLE SIEMN / RESEAU 31

Zone d'Activités de Lourman 31460 Maureville

05.62.18.62.62

DECHETERIE DE CARAMAN

Ouverture du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et

de 14h00 à 18h00 : 05.61.81.43.79

SIPOM de REVEL05 62 71 22 83

Chemin de la Pomme – 31250 REVEL

www.sipom.fr

www.trifyl.fr

ORDURES MÉNAGÈRES 05 62 71 22 83

Collecte le mardi ou jeudi matin (selon secteur)

Containers à sortir la veille au soir

TRI SELECTIF05 62 71 22 83

Collecte le lundi

LA RECYCLANTE LAURAGAISE..... 05.34.65.35.27

Lundi & mercredi : 14h -17h30

Jeudi : 9h30 – 12h30

Samedi : 10h – 12h30 / 14h – 17h30

Dépôt le mercredi après-midi et le samedi

Courriel : larecyclante@gmail.com

SÉCURITÉ

Gendarmerie05 62 18.70.10 ou 17

URGENCES

Samu15

Pompiers 18 (ou 112)

CHU/Hôpital 05 61 77.22.33

Centre anti - poison 05 61 49 33 33

Réception et orientation des personnes

malentendantes114

SAMU social115

Allo enfance maltraitée119

Enfants disparus116000

Cyberharcèlement 30 18

Harcèlement scolaire : 30 20

Femme victime de violence 39 19

Maltraitance personnes âgées ou en situation de

handicap 39 77

Problèmes dans les transports en commun 31 17



Bonne et Heureuse Année 2024